



Ingestion : Appeler un médecin. Ne faire vomir que sur décision médicale.

Contact avec les yeux : peu irritant pour les yeux, laver à l'eau immédiatement.

Contact avec la peau : rinçage à l'eau immédiat et abondant.  
Appeler un médecin en cas de signes apparents d'irritation.

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L' INCENDIE

Moyens d'extinction : non inflammable.

Mesures particulières : les moyens de protection et d'extinction se résument à ceux se rapportant uniquement aux emballages papier ou carton , c'est à dire extinction par arrosage d'eau ou d'extincteurs, les sauveteurs devant pouvoir profiter des moyens de protection habituels ; lunettes de protection et masques anti-fumée.

## 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Méthodes de nettoyage : récupérer le produit par balayage ou aspiration.  
Ne pas laisser le produit se répandre dans l'environnement.  
Conserver le produit récupéré pour élimination ultérieure.

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation : - Mesures techniques : Utiliser le produit uniquement selon les indications d'emploi.

Eviter la formation de poussière.

- Précautions : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Stockage : - Mesures techniques : Tenir le produit hors de la portée des enfants, dans son

emballage d'origine.

Tenir à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux domestiques.

Conditions de stockage : dans un endroit frais et bien ventilé.

Matières incompatibles : Eviter les contacts avec les acides. Ne pas utiliser en cas de pluie.

Matériaux d'emballage recommandés : emballage d'origine uniquement. Matières plastiques (polyéthylène).

## 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

MESURES D'ORDRE TECHNIQUES : Capter les poussières à leur point d'émission.

- Paramètres de contrôle : non concerné

- Equipements de protection individuelle : non concerné, sauf en cas de ventilation insuffisante :

Utiliser un appareil de protection respiratoire.

- Mesures d'hygiène : Utiliser des gants étanches, se laver les mains après manipulation.  
Prendre une douche systématiquement après le travail.

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Forme : poudre cristallisée      Couleur : rose ou blanche

Odeur : nulle      Valeur du PH : 7 en solution aqueuse saturée à 20°C

Température de fusion : 180°C à 207°C      Densité : 400 kg par m<sup>3</sup>

Solubilité (matière active) : soluble dans l'eau à 5% à 100°C (5 g/l à 20°C)  
soluble dans l'éthanol à 60g/l à 20°C.  
**soluble dans l'alcool à 3% à 20°C.**

## 10. STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité chimique : stable en conditions normales de stockage  
Voir point 7 : Manipulation et stockage

Produits de décomposition dangereux : Par décomposition thermique (pyrolyse ) libère des gaz dangereux : acide chlorhydrique, chlore, monoxyde de carbone - CO.

Voir point 3 : Identification des dangers.

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

DL<sub>50</sub> orale pour rat : 400 mg/kg.

Symptômes aigus : Effet narcotique, dépression du système nerveux central, convulsions, coma, collapsus. Peut provoquer une irritation de la peau et des yeux.

## 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Données basées sur les données relatives aux principes actifs de la formulation.

Persistance / dégradabilité : produit potentiellement biodégradable.

Ne pas laisser le produit se répandre dans l'environnement.

## 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Ne pas déverser à l'égout, ne pas éliminer avec les ordures ménagères.

Éliminer dans un centre agréé de traitement des déchets  
Se débarrasser des emballages vides en respectant les instructions des autorités locales pour les plastiques.

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Maritime : Produit non classé

Classe OMCI : -

N°ONU : -

Route : RTMDR : Produit non classé

Aérien : IATA : non classé pour le transport aérien

## 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES



Symbole de risque : Xn. Nocif

Phrase de risque : 20/ 22, Nocif par inhalation et ingestion

Conseils de prudence :

S2 : conserver hors de la portée des enfants

S13 : conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux

S46 : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette

FRANCE : maladies à caractère professionnel : concerné.

Dangereux pour les chiens et/ou les chats

Mention « emploi autorisé dans les jardins » :

En cas d'urgence, appeler le 15 ou le centre anti-poison puis signalez vos symptômes au réseau. Phyt'attitude, n°vert 0 800 887 887(appel gratuit depuis un poste fixe)

Directive 91/414/CEE (arrêté du 9 novembre 2004) mention obligatoire pour les produits à usage agricole ou assimilé :

« Respecter les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement »

Arrêté du 6 septembre 1994, mention obligatoire pour les produits à usage agricole ou assimilé:  
SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de fermes ou des routes.

Arrêté du 28 février 2005

Les appâts doivent être disposés de manière à minimiser le risque d'ingestion par d'autres animaux. Sécuriser les appâts afin qu'ils ne puissent être emportés par les rongeurs. La zone de traitement doit faire l'objet d'un marquage pendant la période de traitement.

Les rongeurs morts doivent être retirés quotidiennement de la zone de traitement pendant toute sa période. Ne pas les jeter dans la poubelle ni dans ni dans les décharges.

Risque d'empoisonnement : antidote vitamine K1.

## 16. AUTRES INFORMATIONS

Usage agricole : taupicide

*Cette fiche complète les notices d'utilisation du produit mais ne les remplace pas. Les consignes relatives à l'hygiène de travail ainsi que les exigences prescrites par la loi sont à respecter scrupuleusement. Les indications portées sur cette fiche sont fournies de bonne foi et sont basées sur le niveau actuel de nos connaissances à la date indiquée en tête de page. L'utilisateur prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.*